



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

Cession d'une emprise bâtie

L'an deux mille vingt-quatre, **le 22 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mars 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de construction de la nouvelle piscine intercommunale ainsi que son plan de financement ;

Vu la proposition de la Présidente de détacher une emprise d'environ 2300 m² de la parcelle BE 15 située 44 chemin des Herminères à Francheville sur laquelle se trouvera une maison et un atelier ;

Vu la délibération 2022-10-2 actant la vente de cette parcelle à la SCI 303 de M. FRENAY ;

Vu le désistement de M. FRENAY (SCI 303) en raison du refus de son prêt (condition suspensive) ;

Vu l'offre d'achat de M. Philippe TOLLET en date du 19 février 2024 au prix de 480 000€ dont 20 000€ d'honoraires à HAMAC Patrimoine ;

Vu la proposition de la Présidente de céder cet ensemble à Monsieur Philippe TOLLET pour un montant de 460 000 € net vendeur ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 5 novembre 2021 et en cours d'actualisation ;

Considérant que cette emprise bâtie fait partie du domaine privé d'AQUAVERT et qu'elle ne présente aucune utilité pour le syndicat intercommunal ;

Considérant que les conditions suspensives de l'offre sont le transfert du permis de construire de M. FRENAY (SCI 303) à M. TOLLET et l'obtention d'un prêt travaux de 600 000€ ;

Considérant que l'acquéreur prendra en charge la pose de la clôture et des portails ;

Considérant que le syndicat AQUAVERT prendra en charge : le découpage parcellaire et la création d'une future entrée piétonne avec pose d'un portillon et d'un cheminement (selon le besoin défini par AQUAVERT) ;

Considérant que l'offre de M. Philippe TOLLET n'a pu être seule reçue après plusieurs mois de remise en vente ;

Considérant que le contexte économique est très défavorable avec les taux d'intérêts élevés pour les emprunteurs ;

Considérant que cette vente permettra à AQUAVERT de se dispenser de contracter un prêt relais pour la construction de la nouvelle piscine et ainsi ne pas se voir perdre le fonds de commerce de la piscine ;

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20240405-2024-03-1-DE
Date de rétrotransmission : 03/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Considérant que l'offre d'achat et l'avis de France domaine sont annexés à la présente délibération.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Oùï les explications de la présidente et sur sa proposition, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des votes exprimés - scrutin public à main levée

1°- d'approuver le détachement d'une emprise bâtie d'environ 2300m² de la parcelle BE 15 située 44 chemin des Hermières à Francheville;

2°- d'approuver la cession de la dite emprise comprenant une maison et un atelier à M. Philippe TOLLET, moyennant un prix de 460 000€ net vendeur, étant entendu que :

- les conditions suspensives de l'offre sont le transfert du permis de construire accordé à M. FRENAY vers M. TOLLET et l'obtention d'un prêt de 600 000€,
- l'acquéreur prendra en charge : la pose de la clôture et des portails,
- AQUAVERT prendra en charge : le découpage parcellaire et la création d'une future entrée piétonne avec pose d'un portillon et d'un cheminement (selon le besoin d'AQUAVERT)

3°- d'autoriser la présidente ou son délégataire à signer le compromis de vente et l'acte authentique constatant le transfert de propriété, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier ;

4°- d'émettre le titre de recettes correspondant au produit de la vente.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 05/04/2024
Affiché, le 05/04/2024

La présidente
Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
 Présents : 9
 Droits de vote : 10
 Votes exprimés : 10

Compte administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, **le 22 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mars 2024

Présents :

- LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE
- TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
- FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
- ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
- CRAPONNE** : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente se retire. Monsieur GOURRIER, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif 2023 comprenant les sections de fonctionnement et d'investissement, chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	budgétisé	total réalisé	% d'exécution
011 Charges à caractère général	550 000,00 €	359 482,77 €	65,36%
012 Charges de personnel	1 155 000,00 €	1 067 394,50 €	92,42%
023 Virement à la section d'investissement	190 667,00 €	0,00 €	0,00%
042 Opérations d'ordre entre section	91 333,00 €	7 104 275,94 €	7778,43%
65 Autres charges gestion courante	34 000,00 €	27 040,33 €	79,53%
66 Charges financières	135 000,00 €	111 332,74 €	82,47%
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	176,00 €	1,76%
TOTAL	2 166 000,00 €	8 669 702,28 €	400,26%
RECETTES	budgétisé	total réalisé	% d'exécution
002 Excédent antérieur reporté Fonc	100 000,00 €	100 000,00 €	100,00%
013 Atténuations de charges	19 500,00 €	21 391,29 €	109,70%
042 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	2 520,74 €	-
70 Produits des services	601 000,00 €	672 514,03 €	111,90%
73 Impôts et taxes	1 434 000,00 €	1 427 645,00 €	99,56%
74 Dotations, subventions et participations	9 000,00 €	9 684,00 €	-
75 Autres produits gestion courante	2 000,00 €	3 614,32 €	180,72%
77 Produits exceptionnels	500,00 €	7 010 547,00 €	-
TOTAL	2 166 000,00 €	9 247 916,38 €	426,96%

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
 T I. 04 72 38 34 60

contact@aquavert.fr **Résultat de fonctionnement 2023 : excédent de 578 214,10 €**

www.aquavert.fr dont résultat exercice 2023 : 478 214,10 €

- dont report excédent de 2022 : 100 000,00 €

CRAPONNE • FRANCHEVILLE • LYON • ST-GENIS-LES-OLLIERES • TASSIN LA D

Accusé de réception en préfecture
 069-256900200-20240405-2024-03-2-DE
 Date de télétransmission : 05/04/2024
 Date de réception préfecture : 05/04/2024

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		budgétisé	total réalisé % d'exécution
020	Dépenses imprévues Invest	2 000,00 €	0,00 € 0,00%
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	2 520,74 € -
041	Opérations patrimoniales	180 000,00 €	91 629,66 € 50,91%
16	Remboursement d'emprunts	200 000,00 €	147 577,77 € 73,79%
20	Immobilisations incorporelles	1 170 267,36 €	1 168 267,36 € 99,83%
21	Immobilisations corporelles	116 000,00 €	29 368,90 € 25,32%
23	Immobilisations en cours	16 974 193,85 €	8 482 812,50 € 49,97%
	TOTAL	18 642 461,21 €	9 922 176,93 € 53,22%
RECETTES		budgétisé	total réalisé % d'exécution
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	6 491 055,41 €	6 491 055,41 € 100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	190 667,00 €	0,00 € 0,00%
024	Produits de cessions d'immobilisations	7 655 000,00 €	0,00 € 0,00%
040	Opérations d'ordre entre section	91 333,00 €	7 104 275,94 € 7778,43%
041	Opérations patrimoniales	180 000,00 €	91 629,66 € 50,91%
10	Dotations Fonds divers Réserves	866 138,44 €	866 138,44 € 100,00%
13	Subventions d'investissement	2 000 000,00 €	2 411 165,00 € 120,56%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 € -
23	Immobilisations en cours	1 168 267,36 €	1 168 267,36 € 100,00%
	TOTAL	18 642 461,21 €	18 132 531,81 € 97,26%

Résultat d'investissement 2023 : excédent de 8 210 354,88 €

- dont résultat exercice 2023 : 958 688,18 €
- dont report solde d'investissement 2022 : 6 491 055,41 €
- dont report solde fonctionnement 2022 : 760 611,29 €

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications du doyen et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :

D'adopter le compte administratif 2023 tel que détaillé ci-dessus

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 05/04/2024

Affiché, le 05/04/2024

La Présidente
Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Droits de vote : 10
Votes exprimés : 10

Compte de gestion 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le **22 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mars 2024

Présents :

- LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE
- TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
- FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
- ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
- CRAPONNE** : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2023 transmis par la Trésorerie de Tassin la Demi-Lune.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

84400 - SIVU AQUAVERT RSP INTERCOMMUN

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	6 491 955,41		1 719 299,47		8 210 354,88
Fonctionnement	860 611,29	760 611,29	478 214,19		578 214,19
TOTAL I	7 351 566,70	760 611,29	2 197 513,57		8 788 568,98
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 351 566,70	760 611,29	2 197 513,57		8 788 568,98

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,
Oui les explications de la Présidente et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :
D'adopter le compte de gestion 2023 et de donner quitus à madame la trésorière.
Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le **05/04/2024**
Affiché, le **05/04/2024**

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
T I. 04 72 38 34 60
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr

La Présidente
 Christine GARRIGOU
 Chemin des Cytises

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20240405-2024-03-3-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Droits de vote : 10

Votes exprimés : 10

Affectation du résultat 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le **22 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mars 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Les résultats de l'exercice écoulé se présentent de la manière suivante :

Fonctionnement					
année N	recettes	dépenses	résultat	report à nouveau N-1	total (capacité de financement)
2015	2 352 501,01 €	2 075 995,29 €	276 505,72 €	- €	276 505,72 €
2016	2 290 920,74 €	2 034 531,34 €	256 389,40 €	- €	256 389,40 €
2017	2 260 208,10 €	1 964 327,03 €	295 881,07 €	256 389,40 €	552 270,47 €
2018	1 922 980,24 €	1 755 918,54 €	167 061,70 €	70 000,00 €	237 061,70 €
2019	2 150 162,87 €	1 840 459,72 €	309 703,15 €	100 000,00 €	409 703,15 €
2020	1 800 153,34 €	1 732 312,25 €	67 841,09 €	409 703,15 €	477 544,24 €
2021	1 950 255,21 €	1 752 975,02 €	197 280,19 €	477 544,24 €	674 824,43 €
2022	2 249 220,34 €	1 788 609,05 €	460 611,29 €	400 000,00 €	860 611,29 €
2023	9 147 916,38 €	8 669 702,28 €	478 214,10 €	100 000,00 €	578 214,10 €

Investissement						
année N	recettes	dépenses	résultat N	report N-1 investissement	report N-1 fonctionnement	solde d'exécution
2015	292 480,19 €	345 576,11 €	-53 095,92 €	685 099,09 €	246 990,81 €	878 993,98 €
2016	182 351,92 €	517 850,48 €	-335 498,56 €	878 993,98 €	276 505,72 €	820 001,14 €
2017	190 012,16 €	690 799,63 €	-500 787,47 €	820 001,14 €	0,00 €	319 213,67 €
2018	208 789,64 €	207 409,64 €	1 380,00 €	319 213,67 €	482 270,47 €	802 864,14 €
2019	230 508,33 €	243 817,17 €	-13 308,84 €	802 864,14 €	137 061,70 €	926 617,00 €
2020	143 332,84 €	93 293,45 €	50 039,39 €	926 617,00 €	0,00 €	976 656,39 €
2021	678 496,27 €	644 007,77 €	34 488,50 €	976 656,39 €	0,00 €	1 011 144,89 €
2022	7 390 277,15 €	2 185 191,06 €	5 205 086,09 €	1 011 144,89 €	274 824,43 €	6 491 055,41 €
2023	10 880 865,11 €	9 922 176,93 €	958 688,18 €	6 491 055,41 €	760 611,29 €	8 210 354,88 €

Il est proposé d'affecter :

- 150 000 € en section de fonctionnement
- 428 214,10 € en section d'investissement

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :

D'affecter le résultat 2023 comme détaillé ci-dessus,

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 05/04/2024

Affiché, le 05/04/2024

La Présidente
Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Droits de vote : 10
Votes exprimés : 10

Restes à réaliser 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le **22 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mars 2024

Présents :

- LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE
- TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
- FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
- ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
- CRAPONNE** : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements.

Les restes à réaliser doivent être repris dans le budget de l'exercice suivant.

La Présidente propose de reporter sur le budget 2024 les dépenses suivantes qui n'ont pu être faites en 2023 pour un montant de **8 492 994,66 €**.

Tiers	Opération	Montant TTC	Imputation
SECURITAS	Remplacement caméras	1 320,00 €	2158
AGRIPRO	Achat taille-haies	322,66 €	2158
EIFFAGE	Projet	8 491 352,00 €	2313
TOTAL		8 492 994,66 €	

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

De reporter sur le budget 2024 les restes à réaliser 2023

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville

T I. 04 72 38 34 60

contact@aquavert.fr

www.aquavert.fr

Président M. le Préfet, le 05/04/2024

05/04/2024

La présidente
Christine GARRIGOU

Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20240405-2024-03-5-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024



DEPARTEMENT DU RHONE
SIVU AQUAVERT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Droits de vote : 10
Votes exprimés : 10

Contributions communales 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **22 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mars 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Suite à la délibération provisoire n°2023-11-6, il convient de prendre une délibération définitive sur la participation des communes au budget 2024 du syndicat intercommunal.

Etabli sur la base d'une augmentation de 4%, le tableau de répartition du montant définitif appelé auprès des cinq communes se présente ainsi :

Participations communales	TOTAL	LYON 47,2 %	TASSIN 23 %	FRANCHEVILLE 14,31 %	CRAPONNE 10,67 %	ST GENIS 4,82 %
BP 2024	1 490 000 €	703 280 €	342 700 €	213 219 €	158 983 €	71 818 €

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Où les explications de la présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

D'adopter les contributions communales 2024 tels que décrites ci-dessus

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 05/04/2024

Affiché, le 05/04/2024

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
T I. 04 72 38 34 60
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr



Accusé de réception en préfecture
069-256900200-20240405-2024-03-6-DE
Date de rétrotransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Droits de vote : 10
Votes exprimés : 10

Budget 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **22 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mars 2024

Présents :

LYON : Mme Julie NUBLAT-FAURE

TASSIN LA DEMI LUNE : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN

FRANCHEVILLE : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT

ST GENIS LES OLLIERES : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY

CRAPONNE : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Le budget primitif 2024 intègre :

- les incertitudes sur les fréquentations liées à la fermeture provisoire de juillet à octobre
- la forte augmentation des couts des énergies
- le financement du projet
- le maintien en fonctionnement du site existant jusqu'au 28 juin 2024

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		budgetisé 2023	réalisé 2023	% d'exécution	budgetisé 2024
011	Charges à caractère général	550 000,00 €	359 482,77 €	65,36%	780 000,00 €
012	Charges de personnel	1 155 000,00 €	1 067 394,50 €	92,42%	1 220 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	190 667,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	91 333,00 €	7 104 275,94 €	7778,43%	90 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	34 000,00 €	27 040,33 €	79,53%	43 000,00 €
66	Charges financières	135 000,00 €	111 332,74 €	82,47%	137 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	176,00 €	1,76%	2 500,00 €
TOTAL		2 166 000,00 €	8 669 702,28 €	400,26%	2 272 500,00 €
RECETTES					
		budgetisé 2023	réalisé 2023	% d'exécution	budgetisé 2024
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	100 000,00 €	100 000,00 €	-	150 000,00 €
013	Atténuations de charges	19 500,00 €	21 391,29 €	109,70%	21 500,00 €
70	Produits des services	601 000,00 €	672 514,03 €	111,90%	600 000,00 €
73	Impôts et taxes	1 434 000,00 €	1 427 645,00 €	99,56%	1 490 000,00 €
74	Dons, subventions et participations	9 000,00 €	9 684,00 €	-	9 000,00 €
75	Autres produits gestion courante	2 000,00 €	3 614,32 €	180,72%	2 000,00 €
77	Produits exceptionnels	500,00 €	7 010 547,00 €	-	0,00 €
TOTAL		2 166 000,00 €	9 245 395,64 €		2 272 500,00 €

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
T I. 04 72 38 34 60
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr

Accusé de réception en préfecture 272 500,00 €
069-256900200-20240405-2024-03-7-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

INVESTISSEMENT					
DEPENSES		budgetisé 2023	réalisé 2023	% d'exécution	budgetisé 2024
020	Dépenses imprévues Invest	2 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	2 520,74 €	-	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	180 000,00 €	91 629,66 €	50,91%	197 300,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	200 000,00 €	147 577,77 €	73,79%	199 850,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 170 267,36 €	1 168 267,36 €	99,83%	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	116 000,00 €	29 368,90 €	25,32%	108 000,00 €
23	Immobilisations en cours	16 974 193,85 €	8 482 812,50 €	49,97%	11 651 200,22 €
	TOTAL	18 642 461,21 €	9 922 176,93 €	53,22%	12 158 350,22 €

RECETTES		budgetisé 2023	réalisé 2023	% d'exécution	budgetisé 2024
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	6 491 055,41 €	6 491 055,41 €	100,00%	8 210 354,88 €
021	Virement de la section de fonct.	190 667,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
024	Produits de cessions d'immobilisations	7 655 000,00 €	0,00 €	0,00%	468 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	91 333,00 €	7 104 275,94 €	7778,43%	90 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	180 000,00 €	91 629,66 €	50,91%	197 300,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	866 138,44 €	866 138,44 €	100,00%	648 895,34 €
13	Subventions d'investissement	2 000 000,00 €	2 411 165,00 €	120,56%	2 053 800,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	-	490 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 168 267,36 €	1 168 267,36 €	100,00%	0,00 €
	TOTAL	18 642 461,21 €	18 132 531,81 €	97,26%	12 158 350,22 €

Le **Comité Syndical**, invité à se prononcer,
 Oui les explications de la Présidente et sur sa proposition,
DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :
D'adopter pour l'année 2024, le budget tel que représenté ci-dessus
 Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 05/04/2024
 Affiché, le 05/04/2024

La présidente
 Christine GARRIGOU





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Droits de vote : 10
Votes exprimés : 10

Vente de matériels inutilisés

L'an deux mille vingt-quatre, le **22 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mars 2024

Présents :

- LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE
- TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
- FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
- ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
- CRAPONNE** : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

La présidente indique que la fermeture de l'espace forme et l'ouverture de la nouvelle piscine engendreront l'inutilisation d'un grand nombre de matériels sportifs terrestres et aquatiques.

Soucieux de favoriser le réemploi de matériels dont il n'a plus l'utilité, le SIVU AQUAVERT a mis en vente de gré à gré ses biens inutilisés.

Nom Machine / Matériel	Prix affiché par Aquavert	Prix proposé par l'acheteur
1 vélo JOHNSON	100 €	Mme KIEN - 100 €

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Ouï les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants -scrutin public- :

La vente du bien ci-dessus référencé,

L'acquéreur prend possession du bien en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance sans recours contre Aquavert pour quelque cause que ce soit notamment en raison des vices apparents et des vices cachés, sauf si celui-ci prouve que le vendeur en avait connaissance
La sortie des biens du patrimoine du SIVU sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57,

Mme la Présidente est autorisée à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

La recette est inscrite au budget de l'année en cours,

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
T I. 04 72 38 34 60

contact@aquavert.fr

www.aquavert.fr

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents
Juvenis à M. le Préfet, le **05/04/2024**

Affiché, le **05/04/2024**

CRAPONNE • FRANCHEVILLE • LYON • ST-GENIS-LES-OLLIERES • TASSIN LA DEMI LUNE

La présidente
Accusé de réception en préfecture
069256900200-20240406-2024-03-8-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 9
Droits de vote : 10
Votes exprimés : 10

**Occupation du domaine public
distributeurs de boissons et confiseries**

L'an deux mille vingt-quatre, le **22 mars** à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Intercommunal, sous la présidence de Madame Christine GARRIGOU.

Date de la convocation : le 14 mars 2024

Présents :

- LYON** : Mme Julie NUBLAT-FAURE
- TASSIN LA DEMI LUNE** : Mme Christine GARRIGOU, M. Pierrick JANNIN
- FRANCHEVILLE** : M. Claude GOURRIER, M. Marc VINCENT
- ST GENIS LES OLLIERES** : M. Serge VIGNON, Mme Dominique SINAY
- CRAPONNE** : M. Sébastien GIRARDET, M. Jean-Louis MAGOUTIER

Excusés : M. François GENOUVRIER,

Pouvoirs : M. François GENOUVRIER à Mme Julie NUBLAT-FAURE

Assistaient à la réunion : Aurélie MAHUSSIER (Directrice), Hugo BOISSIERE (Directeur adjoint), David BOSCUS (Responsable administratif et RH)

Madame la Présidente explique au comité syndical que le SIVU AQUAVERT a été approché par plusieurs sociétés exploitantes de distributeurs automatiques dans le cadre de l'ouverture du nouveau bâtiment.

Les conditions des quatre prestataires pour la mise à disposition de distributeurs sont les suivantes :

	Durée convention	Seuil de rentabilité	Redevance	Habillage du local
Mokamatic	4 ans	6 600 € HT par an	15 % du chiffre d'affaires HT En dessous du seuil de rentabilité, Mokamatic se réserve la possibilité de facturer la différence entre le chiffre d'affaires réalisé et le minimum.	En complément 3 780 € TTC
Forza café	5 ans	2 400 € HT par an	30 % du chiffre d'affaires HT En dessous du seuil de rentabilité, Forza Café se réserve la possibilité de renégocier les termes du contrat.	Compris
Saveur Espresso	5 ans	7 560 € HT par an	Au-delà du seuil de rentabilité : 0,50 € par boisson chaude (50 % du CA) 0,70 € par boisson fraîche et snack	En complément

1, Chemin des Cytises 69340 Francheville
T I. 04 72 38 34 60
contact@aquavert.fr
www.aquavert.fr

pas de seuil car location payante des machines
Location des machines : 250 à 1 000 € par mois
Redevance 1 % maxi du chiffre d'affaires

Accusé de réception en préfecture
067256200200-20240405-2024-03-9-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

La proposition Forza café est la plus intéressante en termes de redevance mais également la plus sécurisée vis-à-vis du seuil de rentabilité à atteindre, le comité syndical souhaite donc retenir cette proposition.

Cette société occupera le domaine public d'AQUAVERT à compter du 1^{er} octobre 2024, afin de proposer aux usagers un service de distribution de boissons chaudes, froides et de confiseries.

En tant que propriétaire des dépendances du domaine public, AQUAVERT entend consentir son occupation à la société « FORZA CAFE » pour une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement expresse pour la même durée.

La présente occupation fera l'objet du paiement d'une redevance versée semestriellement.

L'ensemble des modalités juridiques, techniques et financières de cette occupation sont décrites dans la convention d'occupation.

Le Comité Syndical, invité à se prononcer,

Ouï les explications de la Présidente et sur sa proposition,

DECIDE à l'unanimité des votants – scrutin public- :

VALIDER les termes de la convention d'occupation du domaine public avec FORZA CAFE.

AUTORISER la Présidente à signer ladite convention.

Ainsi délibéré et ont signé au registre tous les membres présents

Transmis à M. le Préfet, le 05/04/2024
Affiché, le 05/04/2024

La Présidente
Christine GARRIGOU

